

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 10 DECEMBRE 2025 – 9h45

Compte-rendu

Étaient présent.e.s :

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Martin BIDOU
- Stephen BONATO
- Jérémy BRETA
- Frédérique DUPERRET
- Stéphanie JAUNAY
- Sylvie LARROQUE
- Stéphane LIBS
- Elise MIGNOT
- Pascal ROBIN

Étaient excusé.e.s :

- Eva BRUCATO donne son pouvoir à Martin BIDOU
- Paul Marie CLARET donne son pouvoir à Frédérique DUPERRET
- Sylvain CLOCHARD donne son pouvoir à Frédérique DUPERRET

Y assistaient :

- Béatrice BOURSIER
- Léa FAUCHARD

10 administrateur.rice.s présents + 3 pouvoirs = 13 votants, présent.e.s ou représenté.e.s, sur 13 administrateur.rices.

1. Validation du compte-rendu du CA du 4/11/25

Un point sur les dates des prochains conseils d'administration a été réalisé. Le conseil d'administration du mercredi 1^{er} avril a été déplacé au **mercredi 8 avril 2026** car une commission est prévue le même jour.

Un chapitrage sera ajouté au compte-rendu pour plus de clarté et l'ajout de la phrase « Néanmoins, les membres du CA n'ont pas été favorables à cette proposition de partenariat » concernant Universciné.

Le compte-rendu a été validé à l'unanimité sous réserve de l'ajout de cette phrase.

2. Réforme Art et Essai

Un rendez-vous a été organisé avec la FNCF durant lequel plusieurs points ont été évoqués. En premier lieu, le CNC n'a pas encore eu l'occasion de mettre à jour les résultats de la réforme après la commission nationale d'appel. De plus, les préconisations du comité de suivi de la réforme ne pourront pas être mises en place avant le prochain classement. Le CNC établira des lignes directrices à l'attention des commissaires Art et Essai. Gaëtan Bruel s'est engagé à concerter les organisations de l'exploitation avant de les partager avec les commissaires.

Les catégories A et B

La problématique autour des catégories A et B a été écoutée et comprise mais le CNC n'a pas de solution immédiate à proposer. En effet, il faudrait modifier le règlement général des aides financières (RGA) du CNC pour modifier la formule de calcul de l'automatique. Le SCARE reste vigilant pour qu'une modification soit prévue pour les exercices suivants. La FNCF et l'AFCAE sont d'accord pour soutenir la demande du SCARE.

Les films de moins de 80 copies R&D

La majoration des séances des films à moins de 80 copies et R&D (Recherche et Découverte) a également été évoquée. Le SCARE souhaite étendre cette majoration à tous les films A&E à moins de 80 copies, considérant qu'ils sont tout aussi difficiles à programmer que les films R&D et qu'un risque de concentration sur les seuls films RD existe, au détriment des autres risquant de disparaître. Le CNC considère qu'il est inenvisageable d'inclure tous les films de moins de 80 copies car cela représenterait la moitié des films A&E, bien qu'en termes de poids sur le marché, celui-ci (ou) il demeure faible. Craignant une diminution de la diversité dans les choix de programmation, le SCARE va solliciter la rédaction d'une étude dans six mois sur l'impact de cette réforme. Le SCARE pointe également la création d'un biais qui pourrait encourager les distributeurs à faire appel pour obtenir le label Recherche. Les administrateur·rices partagent dans leur majorité ces craintes sur les risques réels de cette mesure, tout en étant conscient·es que certaines salles travaillent leur programmation également en fonction des quotas et des réformes en vigueur.

Le zéro éliminatoire

Le SCARE a clarifié sa position face à la note zéro qui est éliminatoire dans le classement Art & Essai. Les administrateur·rices sont d'accord pour qu'il subsiste mais demandent que ce zéro soit motivé lors des commissions pour qu'il puisse être objectif et crédible.

3. Comité de concertation Diffusion

Pour rappel, un comité de concertation a été mis en place par le CNC pour établir des recommandations sur les pratiques de programmation. Il est constitué de 7 distributeur·ices et de 7 exploitant·es. Une première recommandation a été rédigée au sujet des avant-premières massives et des sorties anticipées. Un « guide des bonnes pratiques est en cours de discussion et de rédaction. Au vu des discussions entre membres du comité qui complexifient sa rédaction, il a été décidé de reporter sa parution pour aboutir à un résultat concis et complet, malgré l'urgence pour le CNC de voir ce document attendu par tous, finalisé. D'autres dates pour ce comité ont donc été programmées.

Christine Beauchemin-Flot, membre du comité, aimerait que figurent au sein de ce guide les notions et définitions de « Plein programme », « Plein écran », « Séances renforcées » et « Multiprogrammation ». Ce rappel de notions permettra d'amorcer une discussion sur une base établie, commune et partagée. Cela a pour objectif également d'éviter les dérives des distributeurs qui ont tendance à négocier le même nombre de séances avec les multiplexes et les cinémas indépendants qui ont moins d'écrans. Il a également été rappelé que la vie d'un film se prolonge au-delà des deux premières semaines d'exploitation et que cette négociation avec le distributeur peut également se faire avec des engagements dans la durée.

4. Assemblée Générale 2026

Pour permettre aux exploitants de s'organiser, une première communication sera réalisée à la suite de ce CA. L'assemblée générale du SCARE aura lieu le dimanche 10 mai à 14h et sera accompagnée de deux projections de films, le samedi soir et le dimanche matin. Les projections et l'assemblée pourront avoir lieu aux Arcades, mais il suggéré d'interroger aussi l'exploitante de la disponibilité de l'Olympia.

Un vote est proposé sur le déroulé de ces journées :

7 POUR la formule : un film samedi soir, un film dimanche matin, AG à 14h

5 POUR la formule plus simple 1 seul film le dimanche matin + AG à 14h

5. CDACi / CNACi

Cinéma de Saint-Martin-d'Hères

À Saint-Martin-d'Hères, ville limitrophe de Grenoble, la mairie a pour projet de rénover des anciennes halles pour y intégrer un nouveau centre commercial et un cinéma. Le SCARE accompagne ses adhérents l'Acrira, le Club, le Méliès et la Nef de Grenoble dans des recours successifs en CNACi contre les projets successifs : confirmation du refus de la CDACi du projet UGC de 12 salles, refus de la CNACi de l'autorisation par la CDACi du projet Megarama de 9 salles et enfin recours en CNACi qui a validé l'autorisation par la CDACi du projet Megarama de 6 salles.

Megarama a fait appel en cours administrative d'appel du refus de la CNACi de son projet de 9 écrans. Le SCARE et l'ACRIRA ont fait appel de leur côté, contre l'autorisation en CNACi de l'établissement de 6 écrans. Pathé a fait également appel de cette décision. L'appel de l'Acrira et du Scare a été refusé en raison d'absence d'intérêt à agir, la cour de Lyon estimant qu'il s'agit d'un syndicat et d'une association nationaux et non locaux.

Engagements de programmation

Des projets de multiplexes ont été acceptés en CNACi avec, en contrepartie, des engagements de programmation de la part du circuit. Ces engagements ont été négociés sur trois ans, sans contrôle mentionné et sans reconduction tacite.

Un courrier rédigé en commun avec l'ACOR, le DIRE et le SDI sera envoyé à la fin de la semaine pour dénoncer la fin de ces engagements protégeant les cinémas Art & Essai locaux dans leur accès aux copies.

6. Bilan de l'année 2025

Bien que les salles Art & Essai en aient un peu moins souffert, le manque de films porteurs s'est fait ressentir. En 2025, il était particulièrement difficile d'anticiper les succès publics.

Cette année a également été marquée par la fragilisation des dispositifs d'éducation à l'image et des pertes d'entrées. L'intégration de salles de circuits dans les dispositifs augmente les craintes.

Cependant, les annonces en fin d'année des mesures des Ministres de l'Education Nationale et de la Culture concernant le déploiement des dispositifs Ma Classe au Cinéma ont redonné de l'espoir sur leur avenir.

Bilan des formations professionnelles du SCARE :

En 2025, le SCARE a organisé 12 sessions de formations professionnelles et accueilli 69 stagiaires. Les retours sur ces formations sont très encourageants puisqu'une très large majorité d'entre eux se disent « satisfait » (97 %) et 100 % estiment que les informations reçues seront utiles dans leurs pratiques.

15 nouvelles sessions ont été programmées en 2026 dont 4 dédiées à une nouvelle formation intitulée « Relation aux spectateurs : de l'accueil à la gestion des tensions ». Ces formations auront lieu à Paris, Toulouse, Marseille, Nantes, Lyon ou encore Albertville.

7. Perspectives 2026

Pour 2026, et au vu des enjeux actuels de défense des libertés de programmation, le SCARE compte s'outiller davantage sur les questions politiques et juridiques.

Nouvellement nommé ministre de l'Éducation, Édouard Geffray a annoncé la mise en place de mesures concernant l'éducation à l'image. Le SCARE suivra ces dispositifs de près et fera des propositions concrètes au CNC.

Levée de la séance à 15h30